



Charte de camp

Cette charte présente les engagements que le responsable du groupe utilisateur de la base prend au moment où il réserve un séjour. Pour préparer au mieux le séjour et pour en profiter pleinement, nous vous invitons à prendre contact avec l'équipe de la base 06. Elle pourra vous fournir tout renseignement utile à la préparation de votre camp.

Tout groupe venant camper sur la base de Malamaire s'engage à adopter un comportement respectant l'environnement.

1. Assurances et réglementation

- Le responsable du groupe atteste avoir assuré chaque participant en responsabilité civile ainsi que l'ensemble de ses activités sur la base.
- Le responsable du groupe doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation qui s'applique à ses activités et aux autres activités pratiquées pendant le camp.

2. Utilisation des lieux

- Le responsable du groupe s'engage à faire respecter les consignes d'utilisation des équipements et la tranquillité des autres utilisateurs.
- L'utilisation des parties communes doit être organisée entre les différents groupes présents, en concertation avec l'équipe d'accueil.

Le responsable de l'accueil pourra trancher un éventuel litige.

- Dans son organisation, le groupe doit prévoir des temps de services à la base : nettoyage régulier des parties communes, râteliers en fin de séjour, chantier éventuellement



- Le matériel prêté par la base sera utilisé avec soin puis rangé à sa place.
- Les voitures ne sont pas autorisées sur le sites, elles restent stationnées au parking.

3. Prévention des incendies

Dans notre département les risques d'incendies étant permanents les consignes de sécurité concernant les feux sont à appliquer sans aucune dérogation possible. Ces éléments doivent être pris en compte dès la préparation de votre venue (intendance, cuisine, veillées).

De ce fait et dans un souci éducatif évident, l'utilisation de la cigarette est à proscrire sur les zones de camp. Un espace dégagé et à l'écart des jeunes est accessible pour les fumeurs.

4. Base nature, campement durable

Les bases Scouts et Guides de France sont des lieux respectueux de l'environnement. Le groupe utilisateur de la base s'engage à agir en camp par les moyens suivants

Respecter les ressources disponibles

En camp, ce sont notamment les ressources en bois et en eau qu'il s'agit de ne pas gaspiller. L'utilisation du gaz sera raisonnée. L'utilisation de locaux implique en plus une consommation d'électricité.

Charte de camp

- Le responsable du groupe doit faire un état des lieux à son arrivée avec l'équipe d'accueil pour définir les besoins du groupe et les solutions offertes par la base.

- La mise à disposition de sanitaires en dur ne doit pas exclure des installations de camp moins consommatrices en ressources : douches solaires, toilettes sèches, bassines pour la vaisselle, foyers fermés, four solaire, trou à eau grasse...



Limiter les déchets et en assurer la réutilisation

Le groupe s'engage à mener une réflexion sur ses achats dès la préparation du séjour pour limiter sa production de déchets.

Sur la base :

- Les emballages seront réduits au minimum.
- Les produits toxiques ne sont pas admis
- Les déchets sont triés selon les consignes en vigueur (compost, verre, papier, emballages recyclables, déchets non recyclables)
- Les déchets sont évacués régulièrement par le groupe dans les lieux de tri et de recyclage prévus à cet effet par la commune.

Concernant l'alimentation, les achats locaux de produits frais sont conseillés (économie de transport et d'emballages).

- le groupe s'engage, s'il ouvre un compte chez un commerçant à proximité, à bien identifier le nom de son groupe au moment de l'ouverture ainsi qu'à chaque commande.
- Chaque facture sera réglée avant le départ du groupe.

Utilisation de produits non polluants

Le groupe s'engage à utiliser au maximum des produits respectant l'environnement (papier toilette recyclé, produit vaisselle, savon, shampoing... certifiés NF-Environnement ou Ecolabel européen...).

À la place de produits certifiés NF-Environnement ou Ecolabel européen, il est possible d'avoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement en évitant l'usage de produits qui contiennent du phosphate (qui contribue au développement d'algues portant atteinte à la vie aquatique), des enzymes, du plomb, du mercure, etc. tout en privilégiant les produits naturels. Les nettoyeurs écologiques se multiplient et sont aujourd'hui largement commercialisés dans les circuits spécialisés. Il vous est possible également de fabriquer vos produits nettoyeurs à partir de produits naturels.

Je soussigné

Responsable du groupe.....
.....

*Ai reconnu avoir pris connaissance et accepté les termes de cette charte lors de la réservation de la base pour le camp
duau.....201.*

Date et signature

Document à imprimer et à joindre au dossier de camp

Base SGDF06 - MALAMAIRE

Scouts et Guides de France
Territoire des Alpes Maritimes

27 avenue Buenos Ayres
06000 NICE
Tél. 04.93.97.00.28
malamaire@sgdf06.fr